



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050544

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 27/02/2024 10H21 C:004500 I:14117
V/REF : 651
V/Email reçu le Mardi 27/02/2024 a 10H21

SELON DEVIS N° 4020097

V/REF.IMM. 006525
IMMEUBLE : LE CALYPSO III
71/73/75, COURS LAFAYETTE
69006 LYON

SDC 'Le Calypso III'
C/O QUADRAL IMMOBILIER
Agence Auvergne Rhône Alpes
17, QUAI JOSEPH GILLET
69004 LYON

Vaulx en Velin, le 16 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N71 - COMBLES - ACCES PAR TRAPPE AU PLAFOND ET CONTACTER SI BESOIN
BESOIN MME FORAY (3EME ETAGE) -TEL06 85421733

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4020097 du 20/02/2024 d un montant de
410,40€ HT

Donneur d'ordre : Mme S. TOUCHAL

NATURE DE L'INTERVENTION :

Nettoyage et ramonage de gaine de ventilation.

PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LES ACCES AUX GAINES SITUEES DANS LES COMBLES
DU 5EME ETAGE
- RAMONAGE DES 2 GAINES VERTICALES DE 5 NIVEAUX

NOTRE INTERVENTION DU 28/02/2024

OBSERVATIONS : CS AB Email envoyé le 28/02/24 a 14H44 Mme S. TOUCHAL

MP LCOMPTER Email envoyé le 28/02/24 a 10H41 Mme S. TOUCHAL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé de matériel pour travaux d'hygiene
(pulvérisateur, gants spéciaux, masques de protection, lunettes de
sécurité, etc).

Reconnaissance des locaux, des gaines a traiter et de l'aération
en partie superieure.

Mise en place et installation du matériel comprenant furets et aspirateurs.
Traitement des gaines, ramonage.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050544

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
1,00	Travaux sur gaines/bouches VMC	330,00	330,00
TOTAL H.T.			330,00
T.V.A. a 10,00%			33,00
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>363,00</u>

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.